R A P P O R T

p r é s e n t é p a r

P A U L F A H Y

Secrétaire Général
de la
Ligue française de l'Enseignement et de l'Education permanente

---

En juillet 1948, notre organisation tenait à Nîmes son 3ème Congrès d'après Libération.

Elle fédérait alors 14 000 associations et déjà elle se préoccupait de la nécessaire unité de l'action.

"Comment assurer à notre confédération l'unité de structure qui est indispensable pour assumer l'unité de son action, sans restreindre ou brider l'ardeur constructive de nos techniciens ?"

soulignait cette année-là le rapport d'activité.

La formation des cadres était une préoccupation première de la plupart des UFOS. A Boisy avait été mis en place un centre de formation dans lequel en particulier l'UFOVAL avait, cette année-là, organisé un stage de directeur de colonies de vacances.

Une séance du Congrès était consacrée à la réforme de l'enseignement. Quelques suggestions de la Commission Langevin-Wallon étaient alors en voie d'expérimentation mais on en était surtout à la période de discussion ouverte par la publication du rapport de la commission ministérielle.

Parmi les voeux adoptés, l'un demandait que les établissements scolaires, et particulièrement les établissements de second degré, soient mis à disposition des activités de culture populaire et que le Ministère mette au point quelques projets d'écoles-foyers.

Au cours du Congrès, Jean DEBIESSE, notre actuel Président, était élu pour la première fois à ce que l'on appelait alors le Conseil général.

La Ligue renaissante était en plein essor mais les aides attendues de l'Etat n'arrivaient pas, le Bureau avait, en conséquence, été dans l'obligation d'opérer de sévères compressions de dépenses, notamment de personnel : 1/3 de celui-ci avait dû être licencié ou non remplacé.

Et puis ce Congrès se situait dans une période de lutte particulièrement vive, nécessaire pour contrecarrer l'action des cléricaux.

Nos responsables avaient en effet une claire conscience que l'affaire des kermesses n'était pas un événement épisodique mais relevait d'une offensive systématique et concertée contre les principes mêmes des institutions scolaires, que l'objectif était de placer l'enseignement privé sur un pied d'égalité avec l'enseignement public.

Avec le décret Poinso-Chapuis, pour la première fois, derrière de pseudo-revendications familiales, l'école confessionnelle venait d'obtenir un commencement de reconnaissance officielle.

X

Aujourd'hui vient de s'ouvrir notre 82ème dans un contexte rappelé dans le rapport qui vous est parvenu depuis un mois, rapport qui dresse le bilan de l'année, une année que l'on pourrait caractériser plus particulièrement d'année d'intense réflexion sur notre mouvement à tous les niveaux, nos actions ne s'étant toutefois aucunement ralenties, bien au contraire.

Je ne m'étendrai pas sur cette réflexion puisqu'aussi bien, dans le rapport écrit, est rappelée la méthode utilisée pour parvenir au Temps des Réponses, puisque surtout dès ce soir, puis demain en commission et vendredi en séance plénière seront confrontés les points de vue recueillis dans vos départements sur La Ligue pour quoi faire ?

Nous avons constaté, lors de nos précédentes assemblées, que la Ligue apparaissait ici ou là avec de multiples visages traduisant peut-être des clivages et que, plutôt que rechercher une trop facile unanimité sur des lignes très générales et ainsi peut-être une fausse façade d'unité, mieux valait reconnaître les choix faits sur le terrain, même s'ils suscitent des oppositions.

Dans le rapport écrit, au chapitre intitulé "La Ligue pour l'Education permanente laïque", je me suis efforcé de souligner de manière certes bien schématique l'évolution de notre organisation, laquelle tout en restant fidèle à ses origines de mouvement pour l'éducation et de mouvement d'éducation, s'est adaptée régulièrement au monde moderne, a précisé ses projets, a expérimenté ceux-ci en vue de les faire prendre en compte par le service public.

x

Au moment où nous voulons faire le point, il n'est certainement pas inintéressant de se remémorer les premiers statuts de la Ligue, datant de plus de 100 ans et qui fixent ainsi les buts de l'organisation :

"Provoquer, par toute la France, l'initiative individuelle au profit du développement de l'instruction publique".

Par l'instruction, il s'agit de former des citoyens pour une République vivante dans laquelle le peuple, par le suffrage universel, doit assumer ses responsabilités.

"Les seuls adversaires de la Ligue, écrit Jean Macé, ne peuvent être que les partisans de l'ignorance car c'est contre elle seule qu'il s'agit de se liguer, de s'associer et il demeure entendu qu'au sein de la Ligue on ne servira les intérêts particuliers d'aucune opinion religieuse ou politique".

L'école installée et ayant enfin droit de cité, le Congrès de 1894 appelle à la création d'une association d'éducation populaire dans chaque canton afin d'assurer l'éducation des jeunes entre la sortie de l'école et le service militaire.

On peut tirer de cela essentiellement deux remarques :

La première, est qu'on envisage alors une prolongation de l'éducation des jeunes sous la forme notamment de cours d'adolescents et d'adultes, cours dont le nombre d'élèves croit d'ailleurs très rapidement, de 8 000 environ en 1895 à 645 000 en 1912-1913;

La deuxième, c'est que le service militaire, à une époque où le patriotisme, partie intégrante de la morale se manifeste par la volonté de revanche après la défaite de 1871, est considéré comme un moment important de la formation du citoyen.

x

De 1894 à 1940, il n'y a pas de mutation très considérable de la société et la Ligue se situe assez facilement en complément de l'institution scolaire tout en s'efforçant d'obtenir l'amélioration de celle-ci.

x

Depuis une trentaine d'années, la société est en pleine évolution et le système éducatif n'a pas suffisamment suivi et moins encore précédé.

Des problèmes nouveaux se sont donc posés et se posent à notre organisation comme à d'autres d'ailleurs, ce qui explique les nombreuses interrogations, les difficultés à se situer et aussi les initiatives les plus diverses avec, pour les animateurs, la tentation bien compréhensible d'entreprendre des actions relevant normalement du service public que celui-ci se montre incapable d'assurer.

L'impatience des associations est d'autant plus grande que la crise s'aggrave, que l'inquiétude des jeunes augmente face notamment au chômage qui atteint des proportions extrêmement alarmantes.

Il n'est, en effet, pas possible d'isoler les actions d'éducation de l'analyse de la société dans laquelle elles se développent, société capitaliste qui fait naître dans tous les domaines et de plus en plus des antagonismes sociaux.

Devant les inégalités, les injustices, les atteintes aux libertés, devant le constat que le pouvoir n'a pas voulu ou pas su prendre les mesures indispensables, une autre tentation est grande : celle de confondre parfois les interventions socio-culturelles et celles relevant, en fait, du syndical ou du politique.

Nous avons la volonté de faire accéder les adhérents et, à travers eux, la plus grande partie possible de la population à la conscience des conditions et des moyens d'émancipation individuelle et collective.

C'est pourquoi nous avons recherché les formes d'éducation nécessaires pour aider le citoyen à se délivrer des aliénations et des injustices et ceci, en résistant à la tentation de l'endoctriner. L'animation socio-culturelle éveille l'esprit critique pour un examen libre des idées reçues à la lumière d'informations de toute nature, parfois contradictoires.

x

(79) A Bordeaux, nous avons défini la démarche de l'animation socio-culturelle à partir d'un groupe local, ce qui est un postulat bien naturel pour un mouvement fédérant actuellement 34 000 associations locales. Depuis, particulièrement au cours de cette année, nous nous sommes efforcés de développer les moyens permettant aux associations d'appliquer cette démarche que je rappelle :

1ère phase :

Les individus réunis dans les groupes locaux expriment leurs aspirations.

2ème phase :

Avec l'animateur et en groupe, ils réfléchissent sur les données de leur condition et notamment sur les différents types d'aliénations qu'ils subissent afin de découvrir au-delà leurs besoins réels.

3ème phase :

Pour satisfaire ces besoins, le groupe projette et réalise des actions.

4ème phase :

Aux divers stades de la réalisation, il est procédé à l'évaluation, à la critique ce qui ramène à la première phase de la démarche avec, éventuellement, modification du projet en cours ou mise en oeuvre d'une nouvelle réalisation.

x

Le processus que nous avons défini conduit à la décentralisation de l'action et à l'auto-gestion par les intéressés.

La proposition de service public d'éducation avec la formule de gestion tripartite à l'échelon le plus décentralisé va dans le même sens.

L'animation socio-culturelle est pour la Ligue un facteur essentiel de toute structure et de toute vie démocratique.

En la développant partout, nous préparons donc bien,dans le domaine éducatif, les transformations de comportement et le fonctionnement d'une institution qui conduira les citoyens à gérer leurs propres affaires.

Cette action favorise très certainement l'avènement d'une nouvelle société et nous travaillons depuis des années dans cette perspective.

Faut-il ou non, aujourd'hui, qualifier cette perspective par un terme celui-ci étant démocratie, socialisme, auto-gestion ou un autre peut-être. Cela n'est pas du ressort du débat de ce matin mais de celui de demain prévu sur l'orientation.

x

Ce qu'il nous faut constater c'est que, jusqu'ici, le mouvement a porté en lui les germes de sa propre dynamique, qu'il s'est en permanence résolument engagé dans l'innovation en évitant un renouvellement global s'écartant du passé dont il est l'héritier.

Peu à peu, à travers interrogations et actions liées en permanence, à travers échecs et succès il est parvenu à une maîtrise de la pratique d'animation, pratique qui n'exclut pas des approfondissements et même des remise en cause.

Il paraît toutefois indispensable que la pratique corresponde à tous les niveaux aux orientations proclamées.

Ce serait, en effet, grave pour notre Ligue de fuir les difficultés du réel pour les délices de fort belles déclarations satisfaisantes intellectuellement mais abstraites.

Et il nous faut bien, en dressant le bilan de l'année, confronter une fois encore notre théorie et notre pratique, accomplir cet examen sans aucune complaisance mais sans tomber non plus dans l'excès qui consisterait à juger dans l'absolu sans tenir compte du point de départ et des difficultés et en s'attardant surtout sur les échecs ou les impasses.

x

Le développement massif d'une action consciente, sur la base des priorités définies à Nancy et renouvelées à Carcassonne, était notre contribution à l'avènement d'une société démocratique et juste.

Amener la population à agir sur le cadre de vie;
Amener les travailleurs à prendre en compte leur formation;
Amener les citoyens à une action pour la promotion du service public d'éducation.

telles étaient les priorités d'un programme, ô combien ambitieux certes, avec en outre des préoccupations concernant plus particulièrement, l'adaptation aux divers milieux de vie et aussi par exemple l'enfance, les jeunes, la femme, le 3ème âge, les travailleurs immigrés.

x

Avons-nous, à tous les niveaux, des raisons d'être entièrement satisfaits ? Des éléments nous manquent pour répondre à la question car il est difficile de dresser un bilan annuel avant même la fin de l'année en cours pour des milliers d'associations regroupées dans une trentaine de fédérations.

Il est toutefois possible d'affirmer que nombre d'associations sont restées passives à l'appel et ont poursuivi leurs actions traditionnelles, que nombre d'entre elles ne se sentent que peu concernées ou peu en mesure de prendre en compte une animation qu'elles ne maîtrisent pas encore.

Les initiatives demeurent encore trop isolées et pourtant elles existent et nous ne les connaissons pas toujours. Elles sont des témoignages précieux. Certaines ont leur originalité, même si elles se développent dans l'indifférence à l'égard de notre mouvement auquel pourtant l'association adhère. La richesse de la spontanéité qu'il nous faut encourager n'est toutefois pas suffisante pour aider à découvrir les solutions et les méthodes les mieux adaptées. Sans une organisation qui rassemble, qui fasse la synthèse des expériences, qui en conséquence informe, propose, impulse en liant régulièrement réflexion et action, il n'y a pas de projet commun, pas de coordination et permanence des actions, pas de progression sérieuse permettant de réaliser partout la démocratie dans l'action, de favoriser la promotion des Hommes et ainsi l'avènement d'une société nouvelle.

C'est cela surtout qui est important si nous voulons atteindre le but que nous nous sommes fixé , et si nous voulons aussi renforcer la cohésion de notre mouvement.

X

Où en sommes-nous de l'action sur le cadre de vie ?

En 1971, nous avons lancé la Campagne " VIVRE en VILLE ", campagne d'information et de sensibilisation. Des animateurs, agissant en milieu urbain, avaient constaté que les difficultés, voire l'absence de relations humaines dans les grandes agglomérations étaient un obstacle sérieux pour leur action.

Notre ambition, dans un premier temps, était donc d'amener chaque citoyen à comprendre le dramatique de cette situation afin que puissent être proposées des solutions susceptibles de la faire évoluer.

Nous voulions en même temps, développer pour les animateurs l'information sur les problèmes nés de l'urbanisation et définir la formation susceptible de permettre de les appréhender mieux.

Le contrat a été rempli en ce qui concerne la formation. Différents stages sont maintenant organisés.

Beaucoup d'Associations ont pris conscience de certains problèmes mais la coordination de leur action est difficile du fait d'abord de leur diversité.

Par ailleurs, les initiatives ont permis de mesurer mieux le champ d'action que recouvre l'approche des phénomènes urbains et aussi les conséquences politiques qu'elle implique au niveau local.

Dans la plupart des expériences conduites : pour rendre la ville aux citoyens, pour décentraliser le pouvoir urbain dans certains domaines, très vite s'est posé le problème des limites de l'action d'un Mouvement social et culturel à perspectives démocratiques.

Les thèmes de départ englobant tous les problèmes inhérents à la ville : habiter en ville, y travailler, s'y déplacer, y avoir des loisirs sont jugés aujourd'hui trop ambitieux pour une action généralisée.

Les Associations restent, à l'heure actuelle, sur un terrain qui leur est familier et qu'elles considèrent comme celui de leur vocation : le socio-culturel avec un apport d'information sur les sujets divers intéressant les adhérents. Elles ne sont pas toutefois en général prêtes à des actions sur des problèmes qu'elles maîtrisent encore mal et qui sont aussi, bien souvent, génératrices de conflits.

Devant ces constats, la Commission Nationale a estimé qu'une relance de l'action pouvait se faire à partir d'un nouvel angle d'attaque : la vie associative, élément fondamental du cadre de vie.

Les Associations ont une capacité d'initiative évidente, la plupart l'ont montré. Elles sont un facteur de la vie démocratique d'un quartier ou d'une cité. Elles peuvent agir pour l'élabo-

ration d'une politique socio-culturelle locale selon des méthodes qui peuvent être facilement précisées suite aux expériences qui ont été menées.

Un échange est prévu sur ce thème demain après-midi et vous en mesurez toute l'importance.

*

Parmi les problèmes posés dans de nombreuses villes, figure celui des travailleurs immigrés.

Des initiatives ont été prises par des Associations, notamment pour favoriser le développement des cours d'alphabétisation.

Suite aux réunions interrégionales qui viennent de se tenir en Mai et en Juin, des témoignages nous sont fournis sur les expériences réalisées à ce jour.

Cela nous amène à envisager l'édition en Octobre-Novembre, d'un document contenant information et indications devant permettre d'entreprendre des actions et aussi à mettre sur pied des journées d'études.

C'est là un moyen de démarrer des activités de caractère international et aussi d'aborder des problèmes internationaux.

Nous avons programmé pour ce Congrès une Commission sur l'action internationale dans le Mouvement. Vous avez reçu le document introductif et vous êtes donc conviés à faire part demain après-midi de vos réflexions.

*

En ce qui concerne la Formation professionnelle continue, j'ai peu de choses à ajouter à ce qui a été écrit dans le rapport d'activité si ce n'est tout d'abord signaler quelques autres initiatives dont nous avons eu connaissance depuis, en particulier celles :

- de l'O.R.O.L.E.I..S de POITIERS qui a assuré la formation audio visuelle des stagiaires du Centre de Formation des Directeurs de collectivités éducatives ouvert à BOIVRE et qui est également sollicité par l'Ecole des Cadres infirmiers du Centre Hospitalier régional;
- de la F.O.L. du Cantal qui, à la demande du Centre Intégré de formation de formateurs d'adultes de CLERMONT-FERRAND, a fait découvrir le magnétoscope aux animateurs F.P.C. de la région Auvergne ;
- de l'O.R.O.L.E.I.S. de BORDEAUX qui a passé une convention avec un G R E T A pour trois stages audio-visuels de cinquante heures regroupant vingt-quatre stagiaires issus d' I M P, d'I M PRO et de Centres sociaux de la région.

*

En 1972 et 1973, nous étions partis de l'idée suivante : sous réserve d'un accord avec les Organisations syndicales, nous intervenons pour l'information des salariés dans le cadre résidentiel, nous aidons à l'expression des besoins et nous aiguillons les demandes vers le Service public d'éducation qui les prend en charge.

Mais le constat a été fait que le Service public n'était pas toujours en mesure de répondre, que parfois aussi il lui fallait solliciter un concours extérieur.

Aussi, à CARCASSONNE, nous avons élargi la cible. Tout en maintenant notre position initiale qui nous paraît la plus logique et la plus souhaitable, nous avons décidé d'intervenir directement si nécessaire.

De quelle manière ? Des expériences, toutes intéressantes, relatées dans le rapport et de celles que je viens de signaler en complément peuvent se dégager trois types d'intervention.

Le premier : nous agissons comme formateurs au sein de structures publiques et à leur demande dans les domaines de notre compétence.

Le deuxième: nous collaborons à la formation de formateurs dans les Centres publics, par exemple dans les Centres intégrés de formation de formateurs d'adultes et, de manière plus générale, dans la formation des enseignants.

Dans ce premier et dans ce deuxième type, une convention est passée par la Fédération avec le Centre public concerné, par exemple avec un Groupement d'Etablissement (G R E T A).

Troisième type : dans le cas d'une carence du Service public, nous intervenons directement dans la formation de salariés après accord des Organisations syndicales et lorsque la formation a été négociée au sein de l'Entreprise entre Comité d'entreprise, employeur et salariés demandeurs. Une convention est alors passée entre la Fédération ou l'Association et les demandeurs.

Le champ d'intervention permettant le respect de nos principes est donc large et la compétence des Fédérations certaine dans maints domaines. Nous pouvons rapidement faire la preuve, partout, que nous sommes conscients de l'enjeu en cours.

*

Toutes ces initiatives, qu'elles soient action sur le cadre de vie ou actions de formation professionnelles continue nécessitent des contacts notamment, dans le premier cas, avec les élus locaux, dans le second avec les Centrales syndicales ouvrières et Syndicats d'enseignants. Elles engagent à des démarches nombreuses. Elles demandent des compétences nouvelles et c'est pourquoi l'animation socio-culturelle ne se conçoit pas sans animateurs compétents. Les Associations affiliées à la LIGUE, très généralement ne disposent que du concours d'animateurs bénévoles, le plus souvent nés dans le groupe, militants qui se manifestent

durant leur temps de loisirs et s'impliquent volontairement, souvent toutefois, il faut le dire,dans un domaine d'activité déterminé.

Les Associations qui bénéficient du concours d'un ou d'animateurs professionnels, sont en effet, relativement peu nombreuses

Nous tenons un fichier national concernant vingt-sept Fédérations qui sont employeurs de 73 animateurs mais, en outre, des Associations ont parfois trouvé directement des solutions. Une douzaine de postes nouveaux sont à pourvoir pour la rentrée.

Depuis quelques années, la situation ne progresse que fort peu en raison notamment de la carence de l'Etat et du F O N J E P, les collectivités supportant en fait, la plus grande partie ou parfois même la totalité des charges. Ce serait là un risque supplémentaire pour une municipalisation des animateurs professionnels si les Fédérations départementales ne servaient pas de relais.

Soucieux de valoriser le Service public d'éducation, nous avons il y a quatre ans, fermé notre propre Centre de formation d'animateurs lorsque sont nés les Centres Publics de Formation de Directeurs d'Institutions socio-éducatives dans les Académies de LILLE et de PARIS. Pour assurer la formation dans ces Centres et prochainement aussi dans ceux de POITIERS et de STRASBOURG, nous sommes associés par contrat au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ainsi qu'à quatre autres Associations d'Education populaire : F.F.M.J.C. F.U.A.J. - E.E.D.F. - A.T.C.

Pour le financement, une convention est passée avec la Préfecture de région, les fonds provenant de la formation professionnelle.

*

Il nous faut aussi rappeler que les Fédérations disposent d'une autre catégorie d'animateurs permanents : des instituteurs mis à leur disposition par le Ministre de l'Education. Malheureusement leur nombre n'a pas augmenté depuis plusieurs années et les besoins à tous les échelons sont grands. Par ailleurs, les changements fréquents dans les structures du Ministère créent des difficultés nouvelles. Il en a été ainsi à la dernière rentrée scolaire avec la création de Directions par degré d'enseignement.

Il n'est pas encore possible, aujourd'hui, de donner avec précision une situation exacte des enseignants mis à disposition dépendant de la Direction des Collèges. Toutefois, un travail doit être effectué prochainement afin que par confrontation des éléments en notre possession et de ceux dont dispose l'Administration centrale puisse être dressé un tableau orécis des effectifs.

Un autre problème est celui de la situation des instituteurs mis à disposition, actuellement adjoints à vie ayant perdu indemnités, notamment celle de logement.

Le projet de promotion de ceux-ci, qui a subi de nombreuses modifications pour tenir compte des remarques présentées, a reçu l'accord du Ministère de l'Education voici deux ans, mais aucune

décision pour des mesures concrètes n'a encore été prise.

Le Ministère HABY a confirmé l'accord de principe donné par son prédécesseur. Il a affirmé qu'il n'avait pas été possible de trouver sur les crédits 1975 la somme nécesaaire mais qu'une nouvelle proposition figurait dans la demande budgétaire présentée aux Finances pour 1976.

En raison de cette situation, le recrutement devient de plus en plus difficile. Nous l'avons dit une fois de plus au Cabinet du Ministre en délégation avec les représentant du S.N.I. et des Organisations concernées.

La formation des mis à disposition des Fédérations est assurée au sein du Mouvement et l'on constate que les diverses catégories d'animateurs professionnels et bénévoles collaborent au mieux, fort heureusement, malgré la disproportion dans le nombre de chacune d'entre elles.

*

Sans l'apport considérable du bénévolat, il est certain que cesserait la fin de nombreuses activités et de nombreuses Associations.

Aussi, afin de faciliter ~~les~~ la tâche des Animateurs, les productions, les études, les recherches sont-elles de plus en plus réalisées ou effectuées à leur intention. La longue énumération qui figure dans le rapport écrit n'est pas exhaustive. Elle mériterait des compléments et aussi des commentaires.

*

Notre presse doit-elle être adaptée, elle aussi, pour répondre mieux encore aux besoins des animateurs ? Cette question fera l'objet d'un travail en Commission demain après-midi.

*

Il est de toute façon toujours très difficile à un bénévole qui consacre tout son temps aux actions locales d'être disponible pour une formation générale à l'animation et à la connaissance du Mouvement, s'il n'en a pas apprécié la nécessité. Il sera plus attiré par une possibilité de perfectionnement dans sa branche de compétence. C'est sans doute l'un des éléments qui font que notre formation technique à l'animation a été suivie, cette année, par environ soixante-dix mille stagiaires alors que vingt mille animateurs participaient à la formation générale.

Nous prenons actuellement des dispositions pour que, dans cette formation générale, la formation initiale à l'économie et au social prenne une plus grande place, pour que l'information dans ces domaines soit conçue comme un élément de cette formation initiale.

C'est là l'essentiel de ce que je puis ajouter au bilan formation figurant dans le rapport écrit et faisant clairement état des objectifs et de la réalité, de réflexions et aussi de suggestions.

Je rappelle en résumant que la Commission Nationale souhaite une infrastructure formation plus importante que celle existant actuellement et qui soit apte à assurer aux divers échelons du Mouvement :

- d'une part, une formation ouverte à des individus,
- d'autre part, une formation de cadres et formateurs du Mouvement, de toute façon indispensable.

*

Par ailleurs, une autre suggestion importante est avancée : l'organisation et le fonctionnement d'un Comité National Animation Formation unique. Son rôle serait de renforcer la cohésion entre les actions du Mouvement (préparation - exécution - évaluation du programme) et de définir la formation nécessaire pour conduire efficacement ces actions.

Annuellement, le Comité connaîtrait trois temps forts :

- En Mars-Avril, pour la préparation des travaux des Comités régionaux Animation de Mai,
- Début Septembre, avec la tenue du regroupement des équipes régionales,
- Mi-Octobre, pour l'exploitation des travaux des Comités régionaux Animation de Septembre.

Le Comité National a conscience de poser en même temps un certain nombre de questions, par exemple :

Quels seraient les rôles respectifs du Délégué régional et du Responsable régional Animation-Formation ?

La création partout de postes de permanents régionaux ne serait-elle pas nécessaire ?

Ne faudrait-il pas clarifier la fonction des Services confédéraux ?

Quels devraient être la place et le rôle des permanents confédéraux dans les regroupements régionaux ?

Certaines de ces questions sont de toute façon posées et demandent une réflexion qui pourrait avoir lieu lors du Regroupement de VIGY.

A ce Regroupement, à partir du programme qui sera arrêté Vendredi par notre Congrès, il s'agira d'assurer durant la première semaine de Septembre une formation de militants en vue de permettre à ceux-ci de préparer et d'animer les Comités régionaux de début d'année scolaire. Ces Comités régionaux auront, eux, à élaborer les programmes régionaux et départementaux afin que l'action soit menée dans le plus grand nombre possible d'Associations locales.

Cela aussi doit renforcer la cohésion du Mouvement pour une animation socio-culturelle qui, dans la pratique, soit conforme à notre théorie.

x

x x

Mais il n'est pas possible d'oublier que cette action se développe face aussi à des initiatives ou à des situations dont il faut en permanence tenir compte car elles sont bien souvent un frein ou un obstacle.

La résolution votée l'an dernier, en fin de session d'Assemblée Générale de juillet, se terminait ainsi :

"La LIGUE s'alarme des conditions de plus en plus difficiles de survie de la presse écrite et des concentrations capitalistes qui étouffent la liberté d'information".

Après la mise au pas de l'O.R.T.F., l'on veut procéder à celle des journaux. Le climat s'est considérablement détérioré durant ces derniers mois et cela ne peut qu'accentuer nos inquiétudes pour l'avenir.

L'élément moteur de l'action de la LIGUE est en effet la volonté constante de défendre les libertés et d'affirmer la conception laïque de l'éducation, ce qui l'amène à demander que tous les problèmes soient abordés et que soit apportée sur eux l'information la plus totale, rien n'étant laissé dans l'ombre.

x

"C'est en s'affrontant aux problèmes majeurs de notre époque que la laïcité demeure dans le courant du siècle et qu'elle garde sa jeunesse", avons-nous affirmé à Toulouse.

En décembre dernier, nous avons considéré que l'adoption de la loi sur l'interruption de la grossesse était un premier pas mais que d'autres conditions devaient être remplies afin d'assurer l'égalité des femmes devant la grossesse :

. Remboursement par la Sécurité Sociale des frais d'avortement ;

. Interruptions pratiquées dans divers établissements de soins, établissements à but non lucratif notamment;

. Information généralisée nécessitant la formation dans le cadre du service public des personnels concernés.

Au sein du Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle de la Régulation des Naissances et de l'Education Familiale, en liaison permanente avec des organisations amies et en particulier le Mouvement Français pour le Planning Familial, notre action a été conduite dans ce sens.

D'autres résultats sont maintenant acquis.

Par ailleurs, la Commission Formation du Conseil a présenté récemment des propositions concernant les personnels médicaux et paramédicaux exerçant dans les centres de planification ou d'éducation familiale, ainsi que les travailleurs sociaux ayant des activités dans les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial. Nous attendons la suite qui seur sera donnée, étant entendu que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les faire prendre effectivement en compte.

x

Mais l'action dans ce domaine n'est pas toujours facile. Des résistances se manifestent. Il nous faut bien à ce sujet rappeler qu'au cours du débat au Parlement, des arguments d'une autre époque ont été présentés et qu'à l'occasion de celui-ci, des pressions considérables ont été exercées. Il nous faut particulièrement souligner celles de la Congrégation romaine, car personne n'a pu croire son secrétaire pour qui la coïncidence entre la publication d'une déclaration duPape sur l'avortement, déclaration déjà ancienne mais non encore connue alors, et un débat politique sur le sujet n'était pas intentionnelle.

Il nous faut aussi signaler que des difficultés existent dans d'autres pays en ce qui concerne l'application de lois sur l'interruption volontaire de grossesse et Pierre Lamarque vous donnera tout à l'heure une information sur l'affaire Morgentaler.

Pour revenir aux problèmes de notre pays, personne non plus n'a pu croire qu'à l'époque de la préparation du budget de l'Education et de l'annonce du projet Haby, la publication des résultats du sondage confié à la SOFRES par le secrétariat général de l'enseignement catholique, en mai 1974, sur le thème "l'opinion publique et l'enseignement libre" n'était pas intentionnelle.

Nous avons montré alors l'exploitation abusive de réponses à une question par ailleurs trop habilement posée pour que la tentative de démonstration résiste à l'analyse objective. Il n'en demeure pas moins que les partisans de l'institutionnalisation de l'enseignement privé ne désarment pas malgré et contre l'avis de catholiques de plus en plus nombreux qui savent que la laïcité n'est pas une atteinte à la foi sincère et que l'école publique est la seule garantie d'égalité devant l'éducation.

x

Nous en avons eu récemment une nouvelle preuve suite à l'interview par le Monde de l'Education de Mgr Pailler, Pré-

sident de la commission épiscopale du Monde scolaire et universitaire.

"Pour les évêques de France, a-t-il rappelé, la première référence ne peut être que la déclaration conciliaire "sur l'éducation chrétienne". Mais cette "déclaration" faite pour l'Eglise universelle, appelle des adaptations pour chaque pays. En France, il y a certainement tout le poids de l'histoire, lointaine et récente, de l'école : l'existence d'ordres religieux ou de congrégations enseignantes par exemple : et la querelle de la laïcisation de l'école publique au XIX° siècle, querelle que nous n'avons pas entièrement fini de liquider".

Et nous relevons aussi dans les propos de Mgr Pailler :
-"Que les parents pensent que l'école catholique possède une certaine tenue morale, une certaine discipline, que l'on n'y fait pas souvent la grève.

- Que les établissements sous contrat étant légalement tenus d'accepter des non catholiques, les parents de ceux-ci doivent alors accepter que leurs enfants vivent dans un milieu caractérisé par une certaine finalité, caractérisé par la proposition de la foi tenant compte de la pluralité de la foi des élèves, des parents, des enseignants".

Des catholiques ont immédiatement réagi :

- contre cette tendance à dénigrer l'enseignement public, milieu naturel de nombreux chrétiens, affirment-ils ;
- contre cette tendance aussi à faire d'un certain pluralisme la dernière machine mise au point pour essayer d'obtenir de nombreux avantages ;
- contre cette volonté de maintenir une école privilégiée pour enfants et jeunes privilégiés.

L'un d'entre eux, dans un numéro suivant du "Monde de l'Education", répond notamment ceci à Mgr Pailler :

"Les évêques n'arrivent pas à penser qu'il puisse y avoir de salut pour l'Eglise de France dans un Etat qui ne subviendrait pas aux besoins de l'école dite catholique et qui ne maintiendrait pas à l'écart du reste de la jeunesse française une minorité de jeunes dont -contradiction !- Ils admettent eux-mêmes -et pour cause- qu'ils "ne sont pas nécessairement catholiques".

x

Fin 1959, lors du débat à l'Assemblée, un orateur s'exprimait ainsi :

"Si le gouvernement vous proposait la création d'une grande université confessionnelle (ce qu'on a demandé parfois) établissant face à l'Etat, avec sa hiérarchie, sa puissance propre, ses possibilités continues de croissance, ou si le gouvernement vous proposait d'aider sans contrôle pédagogique, sans contrôle/financier, sans possibilité ni volonté de conduire à la coopération entre les divers enseignements, alors oui, créant une nouvelle puissance, créant un danger pour l'Etat, nous travaillerions contre l'unité nationale.

/pédagogique, sans contrôle

.....

"Mais, je vous le dis, il n'est pas concevable, pour l'avenir de la Nation, qu'à côté de l'édifice public de l'Education nationale, l'Etat participe à l'élaboration d'un autre édifice, qui lui serait en quelque sorte concurrent et qui marquerait, pour faire face à une responsabilité fondamentale, la division absolue de l'enseignement en France".

Cet orateur était M. Debré, présentant alors sa loi. Certes, nous ne pouvons pas, pour notre part, être d'accord avec ces propos, mais il faut bien admettre que ceux-ci étaient clairs.

Il s'agissait alors, affirmait-on, d'un problème de caractère essentiellement technique, l'enseignement public n'étant pas, ajoutait-on en mesure d'accueillir tous les élèves.

Pour Mgr Pailler pas question de cela. Pas question de cela non plus pour le grand patronat et la haute bourgeoisie et il nous faut bien constater la conjugaison de ces forces pour un transfert vers le secteur privé d'une partie importante des responsabilités qui relèvent naturellement des services publics.

C'est de cette manière que Mgr Pailler entend bien "finir de liquider ce qu'il appelle la querelle de la laïcisation de l'école publique au XIX° siècle"".

Et, sans revenir sur les nombreuses critiques sur la condamnation globale apportées au projet Haby par diverses organisations, par des parlementaires et par nous-mêmes dans communiqués et informations, je voudrais surtout souligner l'habileté du Ministre pour ne pas aborder les problèmes de fond et la volonté de la hiérarchie toujours aussi

grande de parvenir à ses fins : faire officialiser une école particulariste.

La réforme Haby est maintenant votée et toute latitude est donnée au gouvernement pour les décrets d'application. Dans l'immédiat il est bien entendu important de veiller à cela mais il faut aussi poursuivre l'action en profondeur afin de montrer à la population les dangers du système éducatif actuel, lui faire prendre davantage encore conscience que la perspective de nationalisation sur la base démocratique que nous proposons est seule susceptible d'assurer autant que faire se peut l'égalité des chances et aussi de rétablir la paix scolaire.

Il nous faut aussi dénoncer la poursuite en douceur du démantèlement de l'Education Nationale.

L'on s'en prend cette fois à la Direction des Bibliothèques dont le gouvernement vient de décider qu'elle aussi serait découpée en morceaux.

Depuis un an, il est vrai, il n'y a plus de Ministère de l'Education Nationale et nos craintes devant la disparition du mot n'étaient malheureusement pas vaines.

Nous sommes amenés à rappeler ce que nous n'avons cessé d'affirmer tout au cours de l'année : il est impossible de résoudre les problèmes d'éducation sans rétablir les liens avec les Universités, les professions, les activités culturelles, l'éducation populaire.

x

Il nous faut parallèlement au sein de notre Organisation, poursuivre la réflexion sur notre projet de service public d'éducation permanente.

Demain une commission réfléchira sur l'action de notre mouvement en direction du second degré.

Aux questions posées dans le questionnaire qui vous a été adressé pour réflexion au sein de la fédération, nous pourrions en ajouter une relative à l'information et à l'éducation sexuelles dans ces établissements.

Une circulaire du Ministre de l'Education, en date du 24 avril, confirme l'actualité de celle de juillet 1973.

Il faut que les groupes I.E.S. d'animation - Education sexuelle dans les établissements scolaires poursuivent officiellement leurs activités. Des démarches ont été entreprises dans ce but au Ministère de l'Education et promesse a été faite qu'il en sera bien ainsi.

x

Notre Commission Enseignement a jusqu'ici surtout travaillé en fonction de l'actualité, très prenante il est vrai.

Ne devrait-elle pas aller plus loin afin que le mouvement précise mieux sa position actuelle par rapport à l'école, à l'enseignement.

Mais cela ne peut être seulement un travail de sommet. Il faut que toutes les fédérations soient impliquées dans la recherche.

Pour cela un moyen efficace serait que la Question à l'ordre du jour du prochain Congrès, celui de 1977, soit par exemple :

L'enseignement dans l'éducation permanente.

Pour une telle réflexion, nous ne partirions pas de rien. Nous avons, en effet, un projet adopté il y a quelques années. Nous avons aussi nos prises de positions sur les dernières propositions gouvernementales. Nous pouvons également examiner celles d'organisations amies.

De toute façon, nous attendons, au cours de ce Congrès, vos propositions de thèmes à mettre à l'étude pour 1977.

X

Le projet de loi sur la rénovation du sport français a été adopté par le Sénat mais il n'a pas été inscrit au calendrier de l'Assemblée Nationale pour la session qui vient de se terminer.

Je ne reviendrai pas sur les critiques présentées, sur nos interventions, nombreuses vous le savez, et sur les actions menées départementalement.

Je soulignerai toutefois qu'un amendement adopté par le Sénat modifie la situation pour les Associations affinitaires dont l'UFOLEP. Celles-ci se verraient en fait, par une application rigoureuse du nouveau texte, dans l'obligation d'abandonner leurs actuelles manifestations régionales et nationales.

La solution sur ce point résiderait sans doute dans l'habilitation des affinitaires pour l'action éducative de masse et le sport pour tous, des protocoles pouvant être passés avec les organisations dirigeantes - comme c'est le cas actuellement pour les manifestations régionales et nationales, critériums notamment.

C'est là un aspect qui ne peut être négligé.

Pour l'instant, les discussions se poursuivent, en particulier au sein de la Commission éducation physique et sport du Haut Comité de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Quatre projets de décrets sont examinés :

* Sur le contrôle médical dont nous avons toujours, pour notre part, souligné la nécessité.
* Sur l'équipement sportif, et l'unanimité s'est faite pour convenir que le projet devrait être entièrement revu.
* Sur les conditions d'agrément des Associations locales.

* Sur les modalités d'habilitation des Fédérations dirigeantes.

Sur ces deux derniers points apparaissent des divergences sérieuses entre Fédérations dirigeantes et Fédérations affinitaires. Des représentants de Fédérations dirigeantes revendiquent, en effet, une gestion exclusive du sport considéré, même lorsqu'il serait pratiqué, par exemple, dans un centre de vacances.

Pour eux, la Fédération dirigeante habilitée devrait être en matière d'enseignement sportif, hors du domaine scolaire, seule compétente pour la définition des contenus et des méthodes.

Aussi l'action se poursuit-elle sur deux fronts :

. D'une part, dans les relations avec les Fédérations sportives dirigeantes afin d'obtenir que le décret envisage pour les affinitaires une habilitation à développer le sport de masse selon des méthodes définies par elles ;

. D'autre part, avec l'ensemble des organisations pour faire triompher nos revendications d'ordre général auxquelles s'ajoutent maintenant celle particulièrement nécessaire suite au vote du Sénat.

Le projet viendra à l'Assemblée Nationale à la session d'automne et les Députés auront alors aussi reçu les projets de décrets. D'ici là nous avons encore du pain sur la planche et nous savons que nous pouvons compter sur tous.

La discussion à l'Assemblée coïncidera avec la préparation du débat budgétaire et nous serons curieux de connaître les dispositions prises par le Gouvernement pour que les moyens soient donnés pour le développement du sport, notamment du sport éducatif, du sport de masse et du sport pour tous.

x

En décembre dernier, nous avons en effet, une fois de plus, été amenés à déplorer la particulière faiblesse des crédits d'intervention inscrits au budget 1975 du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

L'action du CNAJEP et du Comité du doublement avait pourtant été intense et solide puisque, pratiquement, les rapporteurs et aussi les intervenants des divers groupes ont repris en grande partie nos analyses afin de souligner l'insuffisance des crédits.

Le résultat a été toutefois décevant, la rallonge obtenue n'étant que de 1 million de francs. Aussi les Associations socio-culturelles connaissent pour la plupart des difficultés financières extrêmement sérieuses. Le malaise est grand d'autant que le montant des taxes fiscales, auxquelles les Associations sont astreintes, correspond pour certaines d'entre elles à une part importante du montant de la subvention de fonctionnement. Ce que l'Etat donne d'une main, il le reprend de l'autre.

Certes, suite à l'action menée au sein du Haut Comité quelques mesures intéressant les Associations sportives et socio-éducatives viennent d'être annoncées successivement par le Ministre des Finances et par le Président de la République.

Les premières concernent les remboursements de frais et les versements d'honoraires à des collaborateurs bénévoles. Pour les remboursements de frais justifiés, aucune déclaration ne sera faite mais les pièces devront être conservées par l'Association pour être éventuellement présentées à la demande des services fiscaux. Pour les rémunérations le Gouvernement proposera au Parlement de porter de 50 F. à 300 F. par an le montant à partir duquel la déclaration reste obligatoire.

Les secondes mesures concernent certaines impositions. Désormais les subventions accordées aux Associations par les collectivités et les cotisations perçues par les Associations sportives seront exonérées de la T.V.A. Il en sera ainsi également, dans la limite d'un plafond de recettes, pour 4 manifestations annuelles organisées par les Associations en vue de faire connaître ou de développer leurs activités.

Près de deux ans de travaux et d'interventions au plus haut niveau pour aboutir à un tel résultat, intéressant certes, mais pour des mesures de simple bon sens, voilà qui montre les difficultés de l'action que nous menons malgré tout inlassablement.

x

Pouvons-nous espérer un budget sérieux pour 1976 ? ~~Les instructions de départ du Ministre des Finances aux divers Ministères auraient été de limiter à 6 % d'augmentation le montant des crédits accordés pour 1975~~.

L'on sait que l'augmentation des dépenses ~~de personnel~~ doit être évaluée à 13 % environ et que le budget du Secrétariat d'Etat connaîtrait pour sa part une augmentation de 17%.

L'on sait aussi les intentions du Secrétariat d'Etat de donner priorité aux informations en direction des jeunes et sa volonté d'installer dans une structure autonome des antennes du CIDJ dans toutes les régions, la perspective étant que, fin 1976, 6 ou 7 d'entre elles soient installées. Il s'agit là d'associations maisons comportant essentiellement les représentants des divers services ministériels. Dans les nouvelles associations 4 sièges sur 10 seraient cette fois réservés aux associations.

Que pourront espérer, pour leur part, les associations volontaires ? Nous avons, dans le cadre du Haut Comité, interrogé le Secrétaire d'Etat à ce sujet et un échange de vue avec lui a eu lieu lundi 7 juillet.

Le Secrétaire d'Etat a rappelé que

- o dans le secteur Jeunesse, 3 actions seraient prioritaires :
  - . les CIDJ
  - . l'animation sur les lieux de vie en milieu urbain
  - . la formation des Animateurs et Directeurs de centres de vacances;
- o dans le secteur Sport :
  - . davantage de postes d'enseignants,
  - . accroissement des C A S et de l'aide aux clubs participant à l'initiation sportive des scolaires,
  - . préparation des J.O.;
- o dans le secteur équipement :
  - . augmentation de 10 % des crédits de paiement,
  - . développement des bases de loisirs autour des centres urbains,
  - . mise à disposition des sportifs des locaux "1000 clubs".

Il est évident que les crédits d'intervention diminueront en conséquence et qu'il faut s'attendre à une diminution des subventions en 1976.

x

Il nous faut aussi souligner que, par ailleurs, les perspectives du VII° plan ne permettent pas, elles non plus, de nous rendre particulièrement optimistes.

x

Rappelons tout d'abord à ce sujet que, l'an dernier, nous vous avions demandé d'intervenir pour que vos fédérations soient membres de la Commission départementale d'équipement sportif et socio-éducatif et aussi de faire connaître vos positions aux Directions départementales Jeunesse et Sports. Actuellement, une option est prise pour les équipements en faveur des jeunes sur les lieux de vie, équipements peu coûteux pour les villes de moins de 25 000 habitants.

La brochure sur les équipements socio-culturels réalisée au début de cette année est un document particulièrement précieux pour faire connaître nos positions.

x

Pour sa part, le Secrétariat d'Etat aux Affaires sociales entend repréciser sa politique en faveur du logement des jeunes.

x

Une autre option est prise à l' initiative du Ministère de la Qualité de la Vie pour le développement des espaces-détente à proximité des villes. C'est la priorité retenue dans le domaine des loisirs. Uneréflexion est engagée au sein du haut Comité pour une politique dans ce domaine .

Celle-ci, à notre avis, doit envisager :

. des mesures touchant

- à l'aménagement du temps de vie des individus,
- à l'aménagement du cadre de vie,
- à l'aménagement du territoire.

. des mesures favorisant l'action bénévole : congés animation, congés formation par exemple. Nous aurons donc à défendre nos positions pour une réforme totale de la loi congés-cadres-jeunesse en vue du congé culturel pour tous.

. des mesures aussi permettant aux associations sans but lucratif de ne pas être astreintes aux règles du commerce dans la gestion de leurs activités : fiscalité véritablement particulière et, par exemple, aussi création d'un fonds en vue de favoriser l'autofinancement des investissements.

D'autres réflexions sont nécessaires en liaison d'abord avec les organisations amies concernées mais aussi et rapidement au sein du haut Comité car le Ministre de la Qualité de la Vie doit, dès octobre, présenter des propositions.

Le haut Comité a, en conséquence, prévu la tenue d'un séminaire en septembre et nous y participerons pour faire connaître nos points de vue.

x

Je rappelle aussi que nous vous avons adressé les résultats des réflexions des journées de la Meuselaine et de la réunion des Délégués régionaux pour intervenir dans les Commissions des Comités régionaux économiques et sociaux, afin de tenter de faire prendre en compte nos points de vue sur divers problèmes.

Certes, il ne faut pas se faire trop d'illusions sur le contenu du Rapport général concernant le VII plan qui sera soumis au Parlement en fin d'année pour, probablement, uneparodie de discussion. Il est toutefois possible de faire prendre en compte des problèmes concrets nous intéressant directement. C'est le sens de l'action que nous vous engageons à poursuivre.

Il faut, de toute façon, s'attendre durant un certain temps encore à un nouveau désengagement de l'Etat à l'égard des actions socio-éducatives dans leur ensemble.

Celles qui parmi les associations sont des éléments de vie démocratique, sont probablement suspectes. Aider à la formation du citoyen, l'amener à réfléchir, à critiquer, c'est pour certains "Faire de la politique" et qui plus est, probablement une "mauvaise politique".

Il y a un peu plus d'une dizaine d'années, nous a été proposé un certain type de co-gestion. Cette co-gestion, généralisée à tous les domaines d'intervention, aurait amené à vider les associations de leur substance, elle aurait entraîné à échéance leur disparition.

Dès le départ, avec des associations comme la F.U.A.J. nous avons refusé de nous associer à cette politique. Après une période d'hésitation, et surtout lorsque la mise en commun de l'information donnée par les mouvements a été proposée, pour être confiée à une association gérée avec les représentants de l'Etat, l'appareil administratif ~~étant~~ dépendant pratiquement ~~au service de celui-ci~~ de ce dernier, les autres associations engagées jusque là dans la co-gestion ont convenu qu'il ne fallait pas lancer une nouvelle expérience. On a aidé ensuite davantage certaines associations, tout en frappant celles dont les positions n'étaient pas dans la ligne souhaitée. Des associations ont connu le simple maintien ou parfois la suppression des subventions de fonctionnement.

Puis, avec un nouveau Ministre, on a voulu s'adresser en priorité à des inorganisés que l'on a rarement trouvés. Les fonds utilisés pour on ne sait trop quoi, un livre blanc par exemple, ont manqué alors à l'ensemble des associations. Les aides ont été considérablement réduites et, depuis, les faibles augmentations des crédits n'ont jamais atteint la hausse du coût de la vie.

L'on peut constater aujourd'hui que la politique menée à l'égard des associations sportives et socio-éducatives a déjà conduit beaucoup d'entre elles à l'asphyxie. Toutes connaissent aujourd'hui des difficultés extrêmement sérieuses.

Faut-il pour autant considérer comme satisfaisant l'état actuel de l'animation socio-culturelle avec la multitude d'intervenants les plus divers ?

Suite à l'enquête que nous avons menée en 1967 dans 106 localités, nous avons dû souligner que le système en vigueur conduit à des chevauchements, mais surtout à des lacunes importantes et à une insuffisance générale.

Pour remédier à cette situation, nous avons proposé la mise sur pied d'un service public national et laïque. Nous avons, depuis, précisé notre conception du fonctionnement de celui-ci.

En novembre, notre Conseil d'Administration s'est efforcé de présenter les actions de préparation nécessaires, de fixer les conditions de mise en oeuvre d'une gestion démocratique des actions relevant de la responsabilité publique dans les domaines de l'enseignement, et de la formation professionnelle continue et du socio-culturel.

Un document a été adressé à toutes les Fédérations pour un échange de vues qui a eu lieu dans le cadre de l'Assemblée générale de décembre.

Les actions à mener ont alors été précisées.

Par ailleurs, depuis trois ans, à l'initiative de M. LENOIR alors Directeur de l'Action Sociale, a été étudié par des administrateurs de divers ministères, un régime spécifique aux associations assurant des tâches d'intérêt général. Cela a conduit à la signature, par le Premier Ministre, de la circulaire du 27 Janvier 1975 qui constitue en fait un exposé de la doctrine gouvernementale en la matière.

Ces dispositions peuvent-elles nous convenir ?

Tout d'abord, qu'entendons-nous par "Intérêt général" dans le domaine socio-éducatif ? Pour nous ce sont les actions qui intéressent l'ensemble de la population, par exemple l'accueil des enfants dans les crèches, les centres aérés, etc... par exemple encore le logement des jeunes, l'éducation sportive ou culturelle.

Les actions d'intérêt général relèvent de la responsabilité publique. Une réponse aux besoins d'intérêt général doit donc être apportée par la collectivité publique, dans le respect d'un certain nombre de principes :

- Organiser l'intervention dans une perspective démocratique.
- Prendre en charge les équipements.
- Permettre la fréquentation par tous, quels que soient les revenus des intéressés ou de leurs familles.
- Affirmer la laïcité.
- Assurer un fonctionnement dans lequel les usagers soient responsables.
- Contrôler l'utilisation des crédits publics.

Comment cela peut-il se traduire au niveau d'une localité par exemple en fonction des positions de notre organisation?

Nous sommes pour la liberté d'association et nous luttons inlassablement pour défendre celle-ci.

Des aides sont accordées aux associations socio-culturelles pour leur vie propre.

Pour ce qui concerne toute la population, l'ensemble des intervenants participent à l'élaboration d'un programme d'action sociale et culturelle et, en particulier, les associations. C'est là le rôle de ce que nous appelons le conseil local.

La Municipalité a, bien entendu, pouvoir de décision sur le programme proposé.

La prise en charge des actions retenues est confiée par contrat à des associations d'usagers qui acceptent de les mener au bénéfice de tous les concernés en respectant les principes que je viens de rappeler.

La Municipalité trouve auprès de l'Etat une participation, notamment pour les équipements et le paiement d'animateurs.

Cette démarche est déjà pratiquée partiellement, tout au moins dans un certain nombre de localités.

Ainsi faisons-nous progresser sur le terrain notre idée de service public du socio-culturel. Mais pour généraliser les initiatives dans ce sens, il nous faut partout des associations qui s'imposent par leur qualité.

Je pense avoir montré que c'est dans cette perspective que sont essentiellement dirigés tous nos efforts.

Je me suis simplement efforcé de rappeler les orientations qui sont actuellement les nôtres dans des domaines importants et je n'ai probablement pas abordé ou pas suffisamment développé des sujets qui auraient mérité de l'être. La discussion qui va suivre permettra d'apporter des compléments, des enrichissements. Il faut également tenir compte du rapport écrit que vous avez examiné durant ces dernières semaines dans vos instances et des informations que nous vous avons communiquées très régulièrement tout au long de l'année.

Il doit sortir de nos débats de cette semaine des décisions réfléchies, prenant réellement en compte les positions des associations, des décisions à la taille des responsabilités qui sont les nôtres. Et nos responsabilités sont grandes. Elles sont celles d'une organisation au passé prestigieux qui s'est régulièrement adaptée pour assurer sa mission et qui a, aujourd'hui encore, un réel rayonnement.

Malgré les difficultés nombreuses, malgré les obstacles de toute sorte, la Ligue ne se porte pas mal. Faute de moyens suffisants, elle a, tout comme d'autres associations, été contrainte de réduire certaines activités - pourquoi ne pas le dire. Elle a dû prendre des mesures pour assurer leur rentabilité : augmentation importante du montant de l'inscription aux stages accueillant les militants bénévoles, et des prestations destinées aux associations par exemple. Aussi, sommes-nous à tous les niveaux de l'organisation : local, départemental, régional et national, à la limite du possible et nous le disons publiquement aux Pouvoirs Publics concernés.

Mais ce qui nous réconforte c'est que, grâce au dynamisme de ses militants, la Ligue a lancé d'autres actions, parfois d'ailleurs plus fondamentales.

Elle est appréciée à l'extérieur, jalousée aussi, c'est vrai, ce qui est signe de sa santé et de son rôle souvent déterminant dans le domaine socio-culturel.

En bref, elle est la Ligue pour l'Enseignement et l'Education Permanente. Elle le sera encore demain, grâce à vous tous, pour une nouvelle étape.